

née, seraient imposables doit-il opérer la retenue à la source et la remettre au Trésor?

L'hon. M. ABBOTT: Oui; sauf erreur, il se trouve dans le même cas que les autres employeurs.

M. ROSS (Souris): Il est un autre sujet auquel je désire m'arrêter une couple de minutes tout au plus. Le ministre de l'Agriculture nous a dit d'en parler durant l'étude du bill de l'impôt sur le revenu et voici le moment propice. A plusieurs reprises, le ministre a soutenu que la déduction de \$500 à l'égard de la production porcine et laitière n'aurait pas la conséquence que l'on prévoyait. Il a répété que, d'après la statistique, 7 p. 100 seulement des cultivateurs canadiens acquittent l'impôt. C'est peut-être vrai d'une façon générale mais d'après le recensement de 1941 nous comptons cette année-là quelque 650,000 cultivateurs au Canada. Or en 1945, 27,411 cultivateurs dont 20,372 des provinces des Prairies, étaient imposables. D'après un document déposé ces jours derniers, sur 108 inspecteurs chargés de calculer l'impôt sur le revenu au Canada, 79 travaillent dans les provinces des Prairies et 29 seulement dans les autres. Or, et c'est précisément à quoi je voulais en venir, pour une raison quelconque l'élevage du porc et du bétail a considérablement fléchi dans ces provinces. L'autre soir, j'ai demandé au ministre s'il pouvait nous indiquer le nombre de bêtes à cornes dans ces provinces au regard du reste du Canada. Je possède maintenant la statistique de 1945. Je n'ai pu m'en procurer de plus récente. Cette année-là, sur un total de 6,760,000 têtes de bétail pour tout le Canada, les trois mêmes provinces en comptaient 3,596,000, soit plus de la moitié.

A son apogée, notre production porcine annuelle a atteint le chiffre de 8,863,000 têtes, dont 5,768,000 dans les trois provinces des Prairies. Or, ces trois provinces ont presque abandonné la production porcine. Même si la statistique fournie par le ministre de l'Agriculture est généralement exacte pour l'ensemble du Canada, elle donne une idée du fléchissement notable de la production des aliments essentiels au moins dans ces trois provinces. Pour une raison ou pour une autre cependant, le ministère en est venu à la conclusion que les inspecteurs devaient entrer en scène dans ces domaines. Je ne prétends pas qu'il n'y ait pas lieu de le faire, peut-être la chose s'impose-t-elle dans tout le Canada, mais c'est là, à mon avis, une preuve concluante qu'en très peu de temps, à cause de l'impôt sur le revenu ou pour une autre raison qui

[M. Ross (Souris).]

n'est sans doute pas étrangère à l'impôt, la production porcine dans ces trois provinces a fléchi de quelques millions de têtes.

La situation n'est pas conforme au tableau que le ministre brossait l'autre soir et d'après lequel on constate, en parcourant les provinces d'Ontario et de Québec, que la majeure partie de la production vient des fermes qui comptent deux ou trois truies d'élevage et peut-être une douzaine ou une vingtaine de bouvillons. Telle n'est pas la situation. Le bœuf de boucherie vient surtout des trois provinces des Prairies et lorsque la production était abondante les porcs venaient aussi en grande majorité des mêmes provinces. Je consigne ces observations au compte rendu afin d'appuyer la requête présentée par plusieurs honorables députés invitant le ministre à songer très sérieusement à accorder d'autres exemptions à l'égard de cette production. A la lumière des faits que j'ai signalés, la requête est fondée et mérite de retenir l'attention. Si mes données sont réfutables, j'aimerais qu'on me le démontre.

L'hon. M. ABBOTT: Je n'ai aucune compétence pour discuter les raisons du fléchissement de la production porcine dans l'Ouest canadien. Je doute qu'il découle de l'application de la loi de l'impôt sur le revenu, même si cette loi n'y est pas tout à fait étrangère, mais je l'attribuerais plutôt à d'autres causes. J'ose croire que, lors de l'examen de ses crédits ou au moment approprié, le ministre de l'Agriculture traitera cette question.

M. ROSS (Souris): J'espère que ma question sera alors régulière.

M. FAIR: C'est aux ministres des Finances et du Revenu national à nous renseigner sur la loi de l'impôt sur le revenu. A mon avis, l'honorable député de Souris avait tout à fait raison. Les cultivateurs de ma région et d'ailleurs avec qui j'ai été en relations, en Ontario et dans d'autres provinces, vous diront la même chose. C'est au ministre des Finances qu'il appartient de trouver l'argent afin de payer les comptes du pays. S'il ne va pas aux bonnes sources, s'il ne se rend pas à la proposition de l'honorable député de Souris, il sera responsable de la diminution de la production agricole.

M. CARDIFF: Quel montant êtes-vous censé payer à un travailleur agricole avant qu'il ne soit assujéti à l'impôt sur le revenu? Y a-t-il un montant de fixé?

L'hon. M. ABBOTT: Il importe de savoir s'il est marié ou célibataire. Le montant est établi dans les tableaux que je vais lire. Si c'est un célibataire et qu'il travaille un nombre de jours suffisant pour gagner plus de